



Lettre interne d'information

destinée à l'ensemble des acteurs de **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles | partenaires

Merci de veiller à sa bonne diffusion >>> par mail >>> imprimée >>> affichée >>> sur les réseaux...

N°7 >>> Septembre 2020



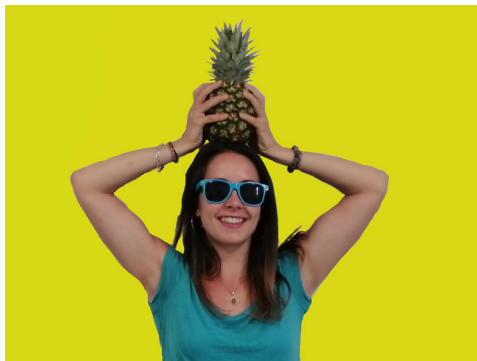
TOUTE L'EQUIPE



VOUS SOUHAITE



UNE BELLE RENTREE



VITAMINEE !



SOMMAIRE

INFORMATIONS

PLANNING SEPTEMBRE / OCTOBRE 2020

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

CONTACTS

Page 2

Page 3

Page 4

Page 4

Assemblée Générale 2020

L'Assemblée générale 2020 de l'association se tiendra :

le samedi 26 septembre 2020

de 14h00 à 17h30,

avec un accueil dès 13h30

Nous vous rappelons que les délégations APF France handicap proposent de diffuser l'assemblée générale dans leurs locaux cette année en raison de la crise sanitaire.

Pour organiser ce rassemblement à la délégation de St Etienne, le nombre de participants doit être suffisant.

**Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire en téléphonant au 04 77 93 28 62
ou en envoyant un mail avec Nom, Prénom, numéro de téléphone
à dd.42@apf.asso.fr**

Vente de brioches

Cette année nous organisons une vente de brioches au mois d'octobre. Nous recherchons donc des bénévoles mais aussi des adhérents qui voudraient nous aider.

Nous serons présents sur les marchés de Veauche, St Etienne et Roanne.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter

au **04 77 93 33 18**

ou par mail à l'adresse dd.42@apf.asso.fr



Nouveautés de la rentrée et Inscriptions

Nos habitudes à tous ont été chamboulées depuis maintenant plusieurs mois. A la délégation, des changements sont nécessaires pour continuer à vous accueillir dans les meilleures circonstances.

Cette année, **nous ne pouvons pas proposer le club cuisine**. Ce moment très apprécié de tous ne nous donnait malheureusement pas la possibilité de respecter les gestes barrières imposés et nécessaires.

Pour les inscriptions aux autres activités vous devez **impérativement appeler la délégation**. Aucune présence ne sera acceptée sans inscription préalable.

Pour les personnes intéressées par les **ATELIERS MANUELS** et le **CLUB INFORMATIQUE**, n'hésitez pas à vous inscrire, il reste des places.

Numéro de téléphone de Nabila, Agent associatif : 04 77 93 28 62

Numéro de téléphone de Virginie, Chargée de développement des actions associatives : 04 77 93 33 18 / 06 81 99 51 23

Septembre 2020			Octobre 2020		
1	Mardi		1	Jeudi	Groupe de Montbrison
2	Mercredi	Jeux	2	Vendredi	Sophrologie
3	Jeudi	Groupe de Montbrison	3	Samedi	
4	Vendredi		4	Dimanche	
5	Samedi		5	Lundi	
6	Dimanche		6	Mardi	Cinéma
7	Lundi		7	Mercredi	Jeux
8	Mardi	Aurec sur Loire	8	Jeudi	
9	Mercredi		9	Vendredi	
10	Jeudi	Jeux	10	Samedi	
11	Vendredi		11	Dimanche	
12	Samedi		12	Lundi	Cinéma
13	Dimanche		13	Mardi	
14	Lundi		14	Mercredi	Jeux
15	Mardi	Cinéma	15	Jeudi	
16	Mercredi		16	Vendredi	Sophrologie
17	Jeudi	Bowling St Etienne	17	Samedi	
18	Vendredi	Sophrologie	18	Dimanche	
19	Samedi		19	Lundi	Atelier Manuel
20	Dimanche		20	Mardi	
21	Lundi	Cinéma	21	Mercredi	Jeux
22	Mardi		22	Jeudi	
23	Mercredi	Jeux	23	Vendredi	Informatique
24	Jeudi	Visite chocolaterie Weiss	24	Samedi	
25	Vendredi	Informatique	25	Dimanche	
26	Samedi		26	Lundi	Atelier Manuel
27	Dimanche		27	Mardi	Groupe de Roanne
28	Lundi		28	Mercredi	Jeux
29	Mardi	Groupe de Roanne	29	Jeudi	
30	Mercredi		30	Vendredi	
			31	Samedi	

Port du Masque OBLIGATOIRE à St Etienne



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Dès 11 ans

Par arrêté préfectoral. Sous peine d'amende de 135 €.

Merci de ne pas jeter les masques sur la voie publique

Suite à la publication d'un arrêté préfectoral, le port du masque est **OBLIGATOIRE** depuis le jeudi 20 Août 2020 dans le centre ville de St Etienne et sous certaines conditions dans différents zones de la ville.

Nous vous rappelons que l'épidémie de COVID-19 est toujours en cours et que nous ne devons pas relâcher notre vigilance face au virus. Le non-respect du port du masque, vous expose à une amende de 135 €.

Différentes zones de la ville sont concernées :

- Port du masque obligatoire zone centre-ville
- Port du masque obligatoire zone Cité du design - Pôle de loisirs
- Port du masque obligatoire aux abords du stade Geoffroy-Guichard 2h avant et une 1h après les jours de matches
- Port du masque obligatoire sur tous les marchés stéphanois
- Rappel : Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et dans les lieux publics clos

Lien vers le site de la ville de St Etienne : <https://www.saint-etienne.fr/actualites/port-masque-obligatoire-quels-sont-lieux-concern%C3%A9s>

NOUS JOINDRE, NOUS REJOINDRE

Délégation de la Loire

Virginie SAGNARD - CD2A
Nabila MERAHI - Agent associatif

12 Place des Grenadiers
42000 SAINT-ÉTIENNE

Tél. : 04 77 93 28 62

Mail : dd.42@apf.asso.fr

Page Facebook :
[@apffrancehandicap.42](https://www.facebook.com/apffrancehandicap.42)

Hervé KERRERIEN - Directeur des Actions Associatives

Clotilde THARSIS - Assistante territoriale